



Echange permis Italien contre permis francais

Par **romeo14**, le **24/04/2019** à **17:28**

Bonjour,

Je suis rentrée en France le 22/04/2018, je me suis rendu compte le 19/04/2019 que mon permis ne sera plus valide le 06/05/2019, j'ai donc envoyé le jour même, mon dossier (incomplet) à Nantes mais, en lisant les forums concernant le sujet, j'ai paniqué de me retrouver sans permis. Donc le 24/04/19 je renvoi mon dossier en recommandé accompagné de mon permis original afin d'obtenir au plus vite l'attestation de dépôt.

J aimerais savoir si il y a des gens dans mon cas ?

Merci.

Par **Tisuisse**, le **25/04/2019** à **07:27**

Bonjour,

La France va contacter les services italiens qui vous ont octroyé ce permis pour savoir si votre permis est toujours valable ou non. Si oui, l'échange pourra se faire, si non, il n'y aura pas d'échange possible et vous devrez, pour conduire en France, passer le permis de conduire français.